



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 12 juillet 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie au sujet de la crise historique du bâtiment à Monsieur le Ministre du Logement.

Selon un communiqué de presse de la Chambre des Métiers du 7 juillet 2023, le secteur de la construction se voit confronté à une « crise historique qui risque d'engendrer des conséquences néfastes au niveau du tissu économique et de l'emploi ». Et d'ajouter : « Sur un an, les ventes d'appartements neufs ont baissé de 72% au premier trimestre 2023. Sur la même période, le volume bâti autorisé a chuté de 33% pour atteindre son plus faible niveau depuis 1987. » Cette réduction correspond, selon le secteur, à 1.500 logements. A terme, 4.600 emplois risquent d'être touchés. Dans ce contexte, les mesures récemment prises par le Gouvernement seraient « très largement insuffisantes pour compenser les investissements privés défaillants. » D'où l'appel à l'Etat et aux communes pour avancer leurs projets.

Au vu de la précitée situation dramatique, quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre au-delà du paquet de mesures du 20 juin 2023 pour aider un secteur avec 60.000 salariés et 4.000 entreprises qui représente 6% du PIB ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Gilles Roth
Député